



Communiqué de presse

48/21

19 avril 2021.

Le patronat de la branche des Cabinets Médicaux se moque de ses salarié.e.s !

Ce 15 avril 2021 avait lieu la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la branche des Cabinets Médicaux dont la thématique principale était la négociation salariale.

Lors de la précédente CPPNI, la CGT et FO avaient fait une proposition d'augmentation de la grille salariale, tenant compte *a minima* des disparités du secteur et de la réalité économique très différente en fonction de la taille de l'entreprise et de l'activité.

Le président de la CPPNI (CSMF) a annoncé dès le début de séance qu'il n'avait pas de mandat au-delà de 1,8 %, qu'il considérait comme l'équivalent de l'augmentation du SMIC.

Les syndicats de salarié.e.s avaient calculé l'augmentation du SMIC de 2019 à 2021 à 2,19 %. Les syndicats CGT et FO ne peuvent se contenter d'un + 1.8 %.

Les syndicats CGT et FO dans la suite de cette annonce ont déclaré ne plus pouvoir continuer à travailler sur les différents travaux au sein de la branche tant qu'une proposition correspondant aux demandes CGT et FO ne leur serait pas adressée.

Les salarié.e.s des cabinets médicaux sont tout aussi légitimes à recevoir les 183€ nets par mois, ainsi que les revalorisations à venir du SEGUR, que leurs employeurs soient compensés ou pas par la sécurité sociale.

Les syndicats CGT et FO ont quitté la table des négociations en attente d'une proposition sérieuse.
